



Madame Marie-Christine HEBRARD
Directrice
Services départementaux de l'Education Nationale
De la Charente
Cité administrative du Champ de Mars
Rue Raymond Poincaré
16023 ANGOULEME CEDEX

NICOLE BONNEFOY
Sénatrice de la Charente
Conseillère Départementale de la Charente

Mansle, le 23 avril 2020

Madame la Directrice académique,

Le Président de la République a annoncé, lundi 13 avril, lors de son allocution télévisée, la réouverture progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai prochain.

Le lendemain matin, le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer a apporté quelques précisions sur les conditions de cette réouverture, tout en précisant que la « façon de faire va s'élaborer au cours des deux prochaines semaines ».

Si le ministère va certainement apporter un certain nombre de réponses dans les deux prochaines semaines pour ce qui relève du domaine de la pédagogie, **les élus locaux vont être fortement mis à contribution pour rendre possible l'accueil physique des élèves.**

Le ministre évoquait ainsi **l'indispensable nettoyage** préalable des locaux en indiquant qu'il faudrait « **préparer cela ensemble, de façon consensuelle et bien pensée** » avec **les collectivités**. Un réaménagement de ces locaux sera également à prévoir afin de pouvoir garantir partout la bonne application des règles de distanciation sociale.

Concernant les cantines scolaires, le ministre a, là aussi, indiqué qu'il faudrait trouver **des « solutions d'équilibre » avec les représentants des collectivités**.

.../...

.../...

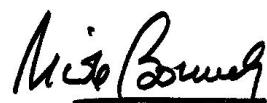
Autre question, qui n'a pas été abordée mais qui concerne également les collectivités, **celle de l'organisation des transports scolaires**, sans lesquels la reprise des cours ne peut tout simplement pas être effective dans certains territoires. Je suis d'ailleurs intervenue sur ce sujet par le biais d'une question écrite auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale (document ci-joint).

De même, se pose la question de l'organisation du mercredi et des activités périscolaires avec les associations complémentaires de l'Education nationale, sachant que les clubs sportifs et les associations d'éducation populaire ou culturelles n'ont pas prévu à ce stade de reprendre leurs activités.

Enfin, le ministre a indiqué réfléchir aux conditions techniques de reprise pour les personnels enseignants, en particulier aux hypothèses de faire tester les professeurs et de leur imposer le port du masque (ainsi qu'aux élèves). Qu'en sera-t-il pour les personnels qui relèvent des collectivités territoriales : personnels de cantine et d'entretien, ATSEM, conducteurs de transports scolaires, AESH... ?

Face à ces nombreuses questions qui se posent pour les élus locaux, je souhaite me tourner vers vous aujourd'hui, Madame la Directrice académique, pour connaître les modalités que vous envisagez mettre en œuvre pour **élaborer des solutions dans la concertation avec les principaux intéressés**.

Vous remerciant par avance pour les réponses que vous pourrez apporter à mes interrogations, je vous prie de recevoir, Madame la Directrice académique, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Nicole BONNEFOY